



## Actions spéciales contre la violence à l'école

### LOBBYING

Alors que le climat se dégrade dans les écoles, les membres de SOS Éducation multiplient les actions pour convaincre les autorités d'adopter huit propositions simples et concrètes contre la violence.

**S**OS Éducation l'avait prédit depuis des mois. Et en effet, dès la rentrée scolaire, de multiples incidents graves se sont produits dans les écoles. Le 23 septembre, un établissement de Gonesse (Val d'Oise) subissait une flambée de violence au cours de laquelle une dizaine d'élèves ont été blessés, et une enseignante s'est fait agresser.



Avec tout notre respect, Monsieur le ministre de l'Éducation, les solutions à la violence scolaire existent !

Nos écoles ont été le théâtre d'agressions d'une rare gravité depuis le début de l'année 2009. En tant que parents et que professeurs, nous vous demandons, Monsieur le ministre de l'Éducation, d'envisager toutes les solutions pour protéger nos enfants. Mais, avant d'impliquer directement les forces de l'ordre dans nos écoles, nous vous demandons d'essayer d'abord des mesures de bon sens, à commencer par :

- 1) **Créer de vrais cours de morale et de civisme**  
L'enseignement moral et civique, tel qu'il était pratiqué à l'école autrefois, est devenu plus nécessaire du fait de la démission de certains parents. Ces cours doivent enseigner aux enfants leurs devoirs autant que leurs droits, et ce dès les petites classes.
- 2) **Restaurer le prestige et l'autorité des professeurs**  
Les professeurs doivent disposer de tous les moyens réglementaires pour assurer leur autorité. Le droit de donner des « zéros de conduite », des punitions, des heures de colles effectivement réalisées, et de décider du passage des élèves dans la classe supérieure, doit leur être rendu.
- 3) **Réintroduire des cours de discipline dans la formation des professeurs**  
Instaurer la discipline dans une classe relève essentiellement de la pratique, mais les grands principes devraient néanmoins être enseignés aux futurs professeurs, à commencer par l'importance décisive du premier quart d'heure de cours, le déplacement du professeur à travers sa classe, le contact visuel avec chaque enfant ou

- 4) **Restaurer la fonction de Surveillant Général dans les écoles**  
Les professeurs doivent s'efforcer d'imposer la discipline dans leur classe, mais ils doivent néanmoins pouvoir compter sur le soutien institutionnel de leur hiérarchie en cas de problème grave avec un élève. La présence d'au moins un surveillant général dans chaque établissement, pour surveiller les entrées et les sorties, prendre en charge les élèves punis et assurer que les sanctions sont effectivement faites est indispensable.
- 5) **Exclusion définitive des élèves à la troisième infraction grave au règlement intérieur**  
S'il fait partie du processus éducatif naturel que tous les enfants aient le « droit à l'erreur », aucun élève ne doit pouvoir commettre trois infractions graves (stupéfiants, tags, agressions...) dans un établissement scolaire sans être sanctionné.
- 6) **Supprimer la réintégration automatique après exclusion d'un établissement scolaire**  
L'élève exclu doit faire lui-même les démarches (lettre de motivation, sollicitation d'un entretien) auprès des autres chefs d'établissement pour demander sa réintégration et reprendre sa scolarité. A tout prix, il faut éviter de lui donner l'impression, comme c'est le cas actuellement, que c'est à l'Éducation nationale de se débrouiller pour lui trouver une place, et que son

« droit à l'éducation » n'implique aucune contrepartie, pas même celle de faire des efforts et de respecter ses professeurs.

7) **Restaurer les internats disciplinaires**  
Les élèves posant des problèmes lourds de discipline, au point qu'ils nuisent au bon déroulement des cours et qu'ils empêchent les autres élèves d'étudier, doivent être scolarisés à part, dans des établissements dotés des moyens nécessaires (encadrement, moyens disciplinaires, rythme de vie imposé) pour re-structurer ces élèves avant leur réintégration dans le cursus normal.

8) **Responsabiliser les parents d'élèves**  
Aucune école ne peut fonctionner et instruire correctement des enfants sans la participation et la bonne volonté des parents. Afin que certains parents cessent de considérer l'école comme un droit sans contrepartie, une garderie gratuite pour leur progéniture, il faut envisager la restitution partielle ou totale de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) en cas de défaillance éducative grave. Cette sanction serait soumise à une procédure suffisamment rigoureuse pour éviter les injustices.

Monsieur le Ministre, nous comptons sur votre sens de la responsabilité pour nous entendre.

SOS Éducation

Vous pouvez vous associer à cet appel en vous rendant sur le site : <http://soseducation-leblog.com>



## LETTRES OUVERTES DANS "LE MONDE" ET "LE FIGARO"

L'association a alors réagi immédiatement, en publiant sa « Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation » (voir ci-contre) dans les journaux, avec huit mesures simples et concrètes qui pourraient être mises en œuvre immédiatement : restaurer de véritables cours de civisme et de morale dès les petites classes, réintroduire un surveillant général dans chaque établissement, exclure définitivement les élèves à la troisième infraction grave au règlement intérieur, créer des internats disciplinaires, responsabiliser les parents en supprimant les allocations en cas de défaillance éducative, etc. Les fonds réunis grâce à la générosité des membres de l'association ont permis de publier une annonce dans *Le Figaro* du 25 septembre 2009, et une autre dans *Le Monde* du 29, avec la signature des onze premiers parlementaires qui avaient accepté de soutenir l'initiative et plusieurs personnalités du monde de l'éducation. Signalons parmi eux Thierry Lazo (6<sup>e</sup> circonscription du Nord), qui a pris l'initiative de poser une question écrite au

ministre de l'Éducation nationale en reprenant plusieurs des propositions de SOS Éducation (question n° 2008-44-55154) et Jean-Pierre Schosteck (12<sup>e</sup> circonscription des Hauts-de-Seine), qui a présidé en 2002 un rapport sénatorial très remarqué dans lequel il est rappelé que « la sanction est partie intégrante de l'éducation ».

... Suite page 2



Aldric Boulangé, porte-parole de SOS Éducation présente à Marie-Louise Fort, député de l'Yonne, les propositions de SOS Éducation, le 20 octobre 2009.

... Suite de la page 1

## MOBILISATION DES PARLEMENTAIRES

Afin qu'aucun parlementaire ne manque l'événement, les militants de SOS Éducation sont allés déposer le jour même dans la boîte aux lettres de chacun des 577 députés, et des 343 sénateurs, un exemplaire du *Monde* dans lequel est paru l'annonce, avec une lettre d'explication sur le but de l'opération. L'association a alors rapidement obtenu de nouvelles lettres de soutien, de nouveaux rendez-vous avec des personnalités politiques intéressées par son initiative, et surtout de nouvelles signatures. L'action de SOS Éducation a également déclenché une vague d'activisme parlementaire auprès du ministre de l'Éducation nationale.

En particulier, le 20 octobre 2009, Etienne Mourrut (député du Gard) a adressé au Ministre de l'Éducation nationale une question écrite rédigée comme suit : « *M. Étienne Mourrut attire l'attention de M. le Ministre de l'Éducation nationale sur les violences à*

*l'école. [...] L'association SOS Éducation, qui œuvre à la défense de l'école pour promouvoir une éducation de qualité fondée sur des programmes cohérents et des méthodes d'enseignement éprouvées, propose un certain nombre de mesures de bon sens telles que : le respect de l'autorité des professeurs, la réintroduction de la fonction de surveillant général, la création de cours de civisme, l'exclusion définitive à la troisième infraction grave ou encore la restauration des internats spécialisés ou le rétablissement de prix et de récompenses pour les élèves méritants. Aussi il lui demande s'il entend prendre en considération ces requêtes dans le plan de sécurisation des établissements scolaires. »*

**Députés signataires au 15/11/2009 :** Patrick Beaudouin (6<sup>e</sup> circonscription du Val de Marne), Marc Bernier (2<sup>e</sup> circonscription de la Mayenne), Véronique Besse (4<sup>e</sup> circonscription de Vendée), Claude Bodin (4<sup>e</sup> circ. du Val d'Oise), Joëlle Ceccaldi-Raynaud (6<sup>e</sup> circ. des Hauts de Seine), Marie-Louise Fort (3<sup>e</sup> circ. de l'Yonne), Louis Guédon (3<sup>e</sup> circ. de Vendée), Thierry Lazaro (6<sup>e</sup> circ. du Nord), Jean-Marc Lefranc (5<sup>e</sup> circ. du Calvados), Jean-Louis Léonard (2<sup>e</sup> circ. de Charente-Maritime), Daniel Mach (1<sup>ère</sup> circ. des Pyrénées orientales), Richard Mallié (10<sup>e</sup> circ. des Bouches-du-Rhône), Christian Ménard (6<sup>e</sup> circ. du Finistère), Jean-Claude Mignon (1<sup>ère</sup> circ. de Seine et Marne), Jean-Pierre Nicolas (2<sup>e</sup> circ. de l'Eure), Didier Quentin (5<sup>e</sup> circ. de Charente-Maritime), Jean-Marc Roubaud (3<sup>e</sup> circ. du Gard), Jean-Pierre Schosteck (12<sup>e</sup> circ. des Hauts de Seine), Lionel Tardy (2<sup>e</sup> circ. de Haute-Savoie), Michel Terrot (12<sup>e</sup> circ. du Rhône), Christian Vanneste (10<sup>e</sup> circ. du Nord), Patrice Verchère (8<sup>e</sup> circ. du Rhône).  
**Sénateur :** Bernard Seillier (sénateur honoraire de l'Aveyron).

► Aldric Boulangé de SOS Éducation obtient le soutien du député Patrick Beaudouin pour "l'Appel au Ministre de l'Éducation".



## GROUPE DE TRAVAIL SUR LA VIOLENCE

L'association SOS Éducation a créé un groupe de travail sur la violence. Le but est de permettre à des professeurs exerçant leur métier dans des établissements très différents (du collège de ZEP jusqu'à l'école catholique d'un quartier « favorisé », ou supposé tel), de partager leurs expériences et d'élaborer des solutions communes. Selon le groupe de travail,

la situation, certes inégale, est en train de se dégrader partout. On atteint le point de non-retour dans les ZEP, mais tous les établissements scolaires sont frappés par une violence diffuse, qui inquiète fortement les professeurs. Ceux-ci attendent avec impatience que le ministère de l'Éducation entende enfin leur appel.

► Réunion du groupe de travail sur la violence à l'école, au siège de SOS Éducation.



## SOS ÉDUCATION REÇUE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Toujours à propos de la violence, une délégation de SOS Éducation s'est rendue le 16 septembre au Ministère de l'Éducation nationale pour rencontrer Jean-Marc Parisot,



Entretien au ministère de l'Éducation le 16 septembre 2009. DR

conseiller technique, chargé du dossier de la violence scolaire.

Celui-ci a expliqué que la loi Estrosi, allait permettre de réprimer plus durement « les intrusions dans une enceinte scolaire en vue d'y commettre des violences sur des biens ou des personnes ». Mais le porte-parole de l'association Aldric Boulangé a expliqué à Jean-Marc Parisot que ce nouveau dispositif n'était pas suffisant pour éradiquer la violence à l'école qui, la plupart du temps, n'est pas le fait de personnes extérieures, mais d'élèves. Il a souligné qu'il subsiste un fossé entre les bonnes intentions affichées et la concrétisation des mesures adéquates sur le terrain. SOS Éducation continue donc un travail de fond sur le dossier de la violence à l'école. ■

## 32 541 TÉMOIGNAGES DE SOLIDARITÉ

SOS Éducation a organisé une immense campagne sur Internet pour soutenir le professeur mis en examen pour s'être défendu contre un élève. Lundi 19 octobre 2009 au soir, vers 23 heures, un de ses élèves, cagoulé, ganté et armé d'un pistolet s'introduit chez lui à Juvignac, dans l'Hérault. Il oblige le professeur à se coucher par terre, avec sa femme et son fils, les asperge d'essence et menace de les immoler sur place. Alors que l'agresseur frappait à coups de crosse sa femme qui tentait de se relever, cet enseignant, dans un acte héroïque, a réussi à se redresser, à le désarmer, et à l'immobiliser sur le sol. À leur arrivée, les policiers découvrent l'agresseur à terre, mort, car son cœur avait lâché sous la pression. Ils embarquent alors le professeur qui est aussitôt déféré devant le Procureur et mis en examen pour homicide volontaire. On apprendra, peu de temps après, que l'agresseur était un de ses élèves, qui venait pour se venger d'avoir eu... une mauvaise note ! SOS Éducation a aussitôt lancé sur Internet une pétition de solidarité avec l'enseignant, qui a récolté 32 541 signatures à l'heure où nous mettons sous presse. L'enseignant et sa famille remercient toutes les personnes qui ont participé à cette campagne qui a fait du bruit (SOS Éducation a été interviewée par France Bleu à ce sujet et dans la presse locale). ■

**Professeur en danger**

**TOUS SOLIDAIRES !**

**Pétition de solidarité avec le professeur agressé à Juvignac**

Monsieur le Président de la République, Madame la ministre de la Justice, Monsieur le Ministre de l'Éducation,

Un professeur a été sauvagement agressé par un de ses élèves, venu en pleine nuit à son domicile pour se venger d'avoir reçu une mauvaise note quelques mois plus tôt.

L'élève a aspergé d'essence ce professeur, sa femme et leur enfant et a menacé de les tuer par le feu.

Dans un acte héroïque, ce professeur a réussi à désarmer l'agresseur et à l'immobiliser avec une clé de bras. Mais comme l'agresseur se débattait, le professeur a été obligé d'augmenter la pression, ce qui lui a comprimé la gorge et a provoqué un arrêt cardiaque.

Mais il est aujourd'hui mis en examen pour homicide volontaire, et a du prendre un avocat pour se défendre.

En tant que citoyen et en tant que professeur, j'exprime solennellement auprès de vous une solidarité totale avec cet homme qui a fait preuve d'une bravoure exceptionnelle.

Je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour faire cesser immédiatement les poursuites contre lui.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération.

Nom :

Prénoms :

Cacher la case si vous êtes...

**SOS**  
ÉDUCATION

## SOS ÉDUCATION EN BREF

### À LIRE DANS LA PRESSE

Dans son numéro de novembre-décembre 2009, *Éducation Magazine* a publié un portrait d'Aldric Boulangé, directeur des relations institutionnelles et porte-parole de SOS Éducation.

### RENCONTRE

À l'invitation du député Patrick Beaudouin (Val-de-Marne), Aldric Boulangé, porte-parole de SOS Éducation, a animé une rencontre à Vincennes le 10 novembre 2009 sur le thème : « Insécurité, troubles et violences à l'école : quelles solutions pour rétablir le service public de l'éducation ? ».



### LE BLOG DE SOS ÉDUCATION

Tous les membres de SOS Éducation peuvent s'informer et commenter l'actualité de l'éducation sur le blog [www.soseducation-leblog.com](http://www.soseducation-leblog.com). De nouvelles anecdotes, commentaires ou caricatures sont mises en ligne chaque semaine. Un cercle toujours croissant de personnes se joint aux discussions, toujours très animées. Soyez la prochaine personne !

### ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE SOS ÉDUCATION À NANTES

SOS Éducation a organisé, le samedi 5 décembre, une Assemblée régionale au *New Meeting Center* de Nantes, 3, place Edouard Normand. La réunion, qui s'est déroulée de 14 à 18 heures a compté notamment une intervention d'Isabelle Hannart, secrétaire générale, et du professeur Jacques Bichot sur le « bon scolaire » ou comment rendre la liberté aux établissements.



# Enseignants désobéisseurs : la vérité sur ce qu'ils cherchent

Les membres de SOS Éducation se sont fortement mobilisés depuis la rentrée contre les « enseignants désobéisseurs », ces instituteurs qui refusent d'appliquer les nouveaux programmes du primaire. L'association a réuni plus de 17 000 pétitions signées (format papier), destinées au ministre de l'Éducation, au recteur de l'Académie de Nantes (où plus de 600 instituteurs se sont déclarés « en résistance »), et au président de la République.

► Manifestation d'instituteurs en soutien au professeur des écoles Erwan Redon à Marseille, le 7 juillet 2009. Les "hussards noirs" sont bien loin...



## SANCTIONS CONTRE UN DES LEADERS, ERWAN REDON

Cette intense mobilisation a contribué à convaincre le gou-

vernement de tenir bon, et notamment de prendre certaines sanctions disciplinaires contre les meneurs du mouvement. En particulier, le 28 sep-

tembre 2009, l'inspecteur Académique des Bouches-du-Rhône a signé le déplacement d'office d'Erwan Redon, professeur des écoles à Marseille.

## Des as de la communication

Les « instituteurs désobéisseurs » sont pour la plupart des militants politiques liés au mouvement altermondialiste. D'où leur utilisation intensive des techniques de l'agit-prop, cette « forme d'animation théâtrale visant à sensibiliser un public à une situation politique ou sociale », selon *Larousse*. Le terme vient du russe : *agitatsiya-propaganda*, « agitation et propagande », car la méthode a été développée au moment de la révolution bolchevique de 1917.

## UN DISCOURS PARFAITEMENT HUILÉ

Leur discours est huilé : à les entendre, ils n'ont à cœur que de « favoriser l'autonomie et la responsabilité de l'enfant », de « mettre les enfants en situation de réflexion et d'échange », et de « privilégier la liberté de conscience, la coopération et le raisonnement, plutôt que la compétition et la simple répétition d'automatismes ».

Ce vocabulaire est savamment choisi. Quel parent

ne souhaite pas, en effet, que ses enfants soient « responsables et autonomes », capables de « réflexion et d'échange » ?

Mais derrière ces séduisantes propositions se cache une réalité sombre et inquiétante, celle de l'illettrisme, de la baisse du niveau, et de la violence dans les écoles.

## LES DESSOUS DE LEUR IDÉOLOGIE

En effet, quand ces instituteurs parlent de « favoriser l'autonomie de l'enfant », cela signifie laisser les enfants libres d'apprendre en faisant leurs propres expériences, plutôt que d'écouter le professeur, d'apprendre des leçons, de faire des exercices et d'assimiler des connaissances par la répétition. La classe est donc organisée en « activités », débats et sorties, plutôt qu'en cours.

L'idée est évidemment séduisante. Mais le résultat est que les enfants en apprennent *infiniment moins*, et moins vite, qu'avec des cours structurés et logiques.

Celui-ci a été sanctionné pour « non-respect des obligations professionnelles », « refus d'inspection », « refus d'appliquer dans leur intégralité les horaires d'enseignement », « refus d'appliquer « l'évaluation des élèves » et failles dans la « préparation des élèves », pouvait-on lire sur la notification de la sanction disciplinaire.

## LA RÉBELLION CONTINUE

Cette sanction n'a cependant joué aucun rôle dissuasif sur les autres instituteurs en rébellion. Le mouvement a continué de plus belle, avec le lancement d'une "Lettre ouverte au ministre", signée par 2100 désobéisseurs, et de multiples manifestations de rue.

L'association SOS Éducation continue donc à se mobiliser pour que le ministère agisse

enfin pour empêcher ces instituteurs de continuer à nuire à leurs élèves.

En effet, sous des apparences presque anodines, le "mouvement des instituteurs désobéisseurs" cache une idéologie très dangereuse pour les enfants (voir l'analyse ci-dessous : "Des as de la communication").

En effet, la classe ne doit pas être, selon eux, l'endroit où un maître transmet des connaissances aux enfants, mais un lieu où les enfants apprennent le dialogue et le débat.

Moyennant quoi, les enfants sont impliqués dans des débats à caractère politique où ils risquent d'être sournoisement influencés. De plus, ils perdent un précieux temps d'apprentissage et prennent du retard dans leur scolarité. Manquant de références factuelles, ils peuvent ainsi devenir incapables d'exercer un jugement, et être la proie de manipulations.

Par exemple, en lecture, ces instituteurs progressistes mettent les enfants face à des textes souvent absurdes (Cf ci-contre), et essayent de les faire lire sans prendre d'abord le temps de leur enseigner le son de chaque lettre. C'est ce qu'on appelle la méthode globale. Le résultat : entre 25 et 40 % d'illettrés à l'entrée en sixième.

En écriture, pas question de faire des lignes, jugées trop répressives. Chaque enfant écrit ses lettres et ses chiffres selon son humeur. Sans surprise, la plupart font des pattes de mouche qu'ils n'arrivent souvent pas à relire eux-mêmes. Pour la suite de leur scolarité, c'est un handicap qui peut avoir des conséquences graves. En calcul, l'étape certes pénible, mais ... **Suite page 6**

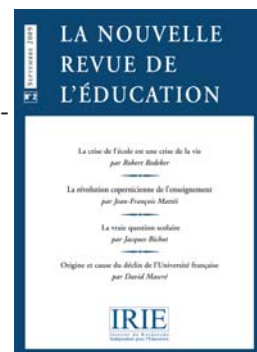


► Extrait de "Abracadalire", manuel de lecture globale contre lequel SOS Éducation a fait campagne dans "Les 5 pires livres de classe".

## SOS ÉDUCATION EN BREF

### PARUTION : NRE n° 2

Le numéro 2 de la *Nouvelle Revue de l'Éducation* (NRE) éditée par le « laboratoire d'idées » de SOS Éducation, l'Institut de Recherche Indépendant pour l'Éducation, est paru au mois de septembre 2009. Il a été envoyé gratuitement à 500 personnalités influentes du monde de l'éducation en France. Les membres de SOS Éducation peuvent d'ores et déjà réserver un exemplaire du numéro 3 de la NRE, qui sortira en janvier 2009, en téléphonant à l'association (01 45 81 22 67).

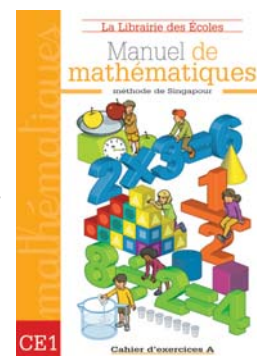


### AIDE AUX FAMILLES DÉFAVORISÉES

Les membres de SOS Éducation continuent à soutenir l'Association *éducation solidarité*, qui aide les familles défavorisées, dont les enfants souffrent de l'école publique, à financer la scolarité dans une école indépendante qui leur offre un enseignement adapté. Les personnes qui souhaitent la soutenir peuvent adresser leurs dons à SOS Éducation, qui transmettra, ou directement à l'Association *Éducation Solidarité*, 155 E Chemin de la Palma, 69120 L'Arbresle. Un grand merci.

### MANUELS SCOLAIRES

Nous signalons aux membres de SOS Éducation que la Librairie des Écoles, qui édite des manuels scolaires classiques et rigoureux, couvre désormais presque toutes les matières du CP au CM1. Ces manuels peuvent être utiles aux parents pour faire travailler intelligemment leurs enfants à la maison, et compenser les lacunes de l'école. Nous recommandons en particulier le manuel de grammaire (CE1-CE2), le manuel d'histoire (cycle 3), celui de géographie (cycle 3), ainsi que celui de lecture suivie. Renseignements au 01 40 64 31 37, ou sur le site Internet [www.lalibrairiedesecoles.com](http://www.lalibrairiedesecoles.com)



... Suite de la page 5

jadis jugée indispensable, de l'apprentissage par cœur des tables d'addition et de multiplication, est bien souvent jetée aux orties. "À quoi bon, puisqu'il existe des calculatrices ?", demandent les nouveaux instituteurs. Moyennant quoi, les enfants butent ensuite sur le moindre problème de mathématiques, car il leur manque tous les automatismes nécessaires à la résolution de problèmes plus complexes.

En histoire, les nouveaux enseignants évitent aussi au maximum l'apprentissage par cœur, même pour les dates des grands événements. Ils préfèrent montrer aux enfants des documents historiques (ruines, monnaies, costumes), les faire débattre sur telle ou telle période de l'histoire, les emmener en visite, ou monter avec eux une pièce de théâtre sur un événement historique.

L'idée plaît énormément à beaucoup de parents, car ils ne s'aperçoivent pas que leurs enfants ne tirent de ces activités que des connaissances floues et lacunaires. Dates et personnages se bousculent dans leur tête dans un fouillis général, qui les empêche ensuite de progresser car ils n'ont pas de trame claire dans la tête.

L'enseignement traditionnel de l'histoire, au contraire, consistait à donner aux enfants le plus grand nombre de repères possibles. On commençait par leur enseigner une version simplifiée de l'histoire de France. On évitait toutefois de faire des sauts d'une époque à l'autre, afin qu'ils comprennent la continuité entre les événements, et qu'ils aient en tête un fil directeur. Dans les classes suivantes, on revenait sur cette trame, que l'on enrichissait progressivement de nouveaux détails, jusqu'à ce que les enfants aient une bonne connaissance de l'histoire.

### LES CONSÉQUENCES SUR LES ENFANTS

Les innovations pédagogiques des "instituteurs désobéisseurs" ont donc des conséquences graves pour leurs élèves.

Eux-mêmes, cependant, ne sont guère inquiets de la baisse du niveau. Car dans leur esprit, peu importe qu'un enfant en sache peu. L'important est qu'il soit *tolérant*. Et ils ont l'impression d'y parvenir parce qu'ils dépensent beaucoup d'énergie à encourager le "dialogue et la coopération". Mais quand on y regarde de plus près, même sur ce sujet, leur échec est complet.

En effet, l'expérience montre que l'introduction à haute dose dans les petites classes de débats « démocratiques », au cours desquels les enfants, dès le plus jeune âge, apprennent à « respecter »



tous les points de vue, et à mettre sur le même plan toutes les opinions, aboutit en réalité à fabriquer des individus bornés.

On s'aperçoit qu'ils n'admettent plus le « débat » qu'à partir du moment où tout le monde est d'accord, au départ, pour affirmer que « tout se vaut » et que « tous les points de vue sont également respectables ».

Moyennant quoi, ils n'hésitent pas à mettre en cause leurs propres professeurs quand ceux-ci essayent, au collège ou au lycée, de leur apprendre à exercer leur jugement, en littérature, en histoire, ou en philosophie. « M'sieur, c'est votre point de vue, c'est pas le mien », répondent-ils. Car ils ont bien retenu la leçon : « tous les points de vue se valent ! »

Dans la cour de récréation, les bons élèves se font traiter de « bouffons », et sont souvent méprisés parce qu'ils se différencient des autres. Les problèmes de violence, tout autant que ceux de niveau, sont donc largement aggravés par les pédagogies modernes soi-disant si "respectueuses de l'enfant" et "tournées vers son épanouissement".

Beaucoup de parents de bonne foi sont trompés par les bonnes intentions affichées. C'est aussi le rôle de SOS Éducation de les informer de cette manipulation, pour qu'ils puissent protéger leurs enfants. ■

# Vous l'avez sur le cœur

## PAYER LES ÉLÈVES... QUI DORMENT AU FOND DE LA CLASSE ?!

Je fais partie de ceux qui étaient environ 55 élèves par classe. Nous profitons des cours de civisme et de morale, nous avons après le cours moyen 2<sup>e</sup> année une classe appelée cours supérieur où nous passons notre certificat d'études avant d'entrer en 6<sup>e</sup> et les résultats étaient bons. Il y avait aussi une discipline dans l'habillement car tous nous avions la blouse grise, instituteurs compris. Il serait grand temps de restituer à notre école nationale et laïque les valeurs qui furent les siennes en matière de complément de l'éducation donnée à la maison, et en matière d'enseignement, en faisant en sorte que les enseignants se tiennent à leur place. Les élèves ne sont pas des copains. L'idée même de payer les élèves pour l'assiduité me fait doucement rire. Espérons que nous n'aurons pas à en pleurer.

Jean-claude Pinquet, par courriel.

## SOUTIEN

Je lis avec grand intérêt la *Lettre de SOS Éducation*. Pour moi, prêtre, 40 ans d'enseignement en collège libre, c'est une joie de constater que des voix s'élèvent contre des extravagances qui menacent l'avenir de nombre d'enfants. Bon courage à vous et bon succès, vous faites œuvre de salubrité, sinon de salut public ! Avec mes compliments et tous mes vœux à SOS Éducation !

Père Y. Elegoet, 56630 Langonnet.

## AGISSONS !

Dans une république, on a le droit d'être de gauche ou de droite, mais ce que nous n'avons pas le droit de

faire, c'est de sacrifier nos propres enfants sur l'autel de la politique. N'oublions pas que les vertus morales et l'obéissance aux bonnes règles (celles qui grandissent l'Homme) feront demain de nos enfants des individus forts, responsables, dont la pensée humaniste rayonnera sur le monde entier. Devant ce grand naufrage qui nous menace, merci de nous pousser à agir.

Unissons-nous, agissons pour le bien de nos enfants ! C'est notre devoir de parents, de grands-parents responsables, notre devoir d'éducateurs honnêtes et de bonne volonté, notre devoir de citoyens soucieux du devenir de leur « cité » ! N'oublions pas qu'il faut se battre pour l'avenir de ces générations qui vont nous suivre ! C'est notre devoir !

Mme Irma Mura  
(enseignante retraitée et chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques), Marseille.

## NOUVELLE GÉNÉRATION

Il faut réveiller les parents et donner de nouveau les moyens au personnel enseignant de sanctionner, sans être traîné devant le tribunal. Ce qui se passe depuis quelques décennies est minable.

Mme B. Flauss, 57600 Mosbach.

## CONTRE LES PROFESSEURS DÉSOBÉISSEURS

Professeur d'Université, je me réjouis de voir qu'un organisme se consacre enfin à la défense d'un enseignement efficace et ne peut que vous encourager. Il m'apparaît ainsi qu'il est urgent de dénoncer les enseignants qui s'arrogent le droit de faire ce qui leur plaît et notamment de ne pas respecter les directives envoyées par leurs supé-

rieurs et le ministre. Il y a là un abus effrayant si l'on pense au gâchis que sa généralisation pourrait entraîner. Nul n'est forcé de devenir fonctionnaire mais l'honnêteté exige qu'il respecte les règles de l'institution dans laquelle il souhaite entrer. Je compte donc sur votre mouvement pour mener le combat.

Mme Daumas,  
34 000 Montpellier.

## ENCOURAGEMENTS

J'admire l'action que vous avez entreprise, la création de SOS Éducation et la lutte obstinée et on ne peut plus lucide contre le désastre dont souffre la France, que vous menez brillamment.

M. P Dumoulin,  
63112 Blanzat.

Les publications de SOS Éducation et de l'Institut de recherche Indépendant pour l'Éducation sont disponibles gratuitement sur les sites :

[www.soseducation.com](http://www.soseducation.com)  
et

[www.recherches-education.org](http://www.recherches-education.org)

ou sur demande à SOS Éducation  
01 45 81 22 67

## LA LETTRE DE SOS ÉDUCTION

TRIMESTRIEL D'INFORMATION SUR L'ÉCOLE

ÉDITEUR : SOS ÉDUCTION

ASSOCIATION DÉCLARÉE LOI 1901,

J.O. DU 15 DÉCEMBRE 2001

120, BOULEVARD RASPAIL - 75006 PARIS

TÉL : 01 45 81 22 67 - FAX : 01 45 89 67 17

SITE : [WWW.SOSEDUCATION.COM](http://WWW.SOSEDUCATION.COM)

COURRIEL : [CONTACT@SOSEDUCATION.COM](mailto:CONTACT@SOSEDUCATION.COM)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : CLAIRE POLIN

ABONNEMENT : 1 AN - 4 NUMÉROS - 4 €

IMPRIMEUR : MÂCON IMPRIMERIE - 22 RUE DU 134<sup>E</sup> R.I.

71020 MÂCON CEDEX 9

ISSN : 1958-1904

CPPAP : 1209 G 89311

# Payer les élèves : les membres de SOS Éducation sont contre

## SCANDALE

Le gouvernement a décidé de payer des élèves pour qu'ils acceptent de venir en cours : jusqu'à 10 000 € par classe.



► Alors qu'il y a peu de temps, aller à l'école gratuitement était considéré comme une chance, l'Éducation nationale en est aujourd'hui à payer des élèves pour qu'ils acceptent de venir en cours. La prime sera versée uniquement sur la base de la présence en classe, non des efforts réalisés. On s'apprête donc littéralement à payer des élèves pour dormir en cours...

Le journal *Le Monde*, *L'Express*, de nombreux magazines régionaux, et jusqu'au *New York Times* se sont fait l'écho de la mobilisation des membres de SOS Éducation contre la « cagnotte scolaire » (reproduction des articles sur demande à SOS Éducation).

Il faut dire que le gouvernement a fait encore plus fort que toutes les fois précédentes.

Depuis longtemps, on était habitué à ce que les élèves reçoivent des bonnes notes gratuites, des mentions très bien automatiques, et des diplômes-cadeau bonux !

ni deux : « *Les élèves qui, à dix-sept ans, n'ont toujours pas compris que l'école est une chance et qui sèchent les cours, je préfère qu'ils restent chez eux. D'autant plus que ce sont souvent eux qui perturbent la classe et empêchent les autres de travailler. Mais les voir au fond de la classe, avec l'air narquois de celui qui gagne presque autant que celui qui enseigne, simplement parce qu'il est là, je trouve qu'il y a là une absurdité révoltante.* » C'est pourquoi il s'est aussitôt engagé pour appeler tous ses collègues enseignants à signer une pétition sur Internet contre la cagnotte scolaire. Grâce au soutien technique de SOS Éducation, cette pétition s'est rapidement mise à circuler, accumulant en quelques jours plus de 10 000 signatures.

qu'on puisse récompenser des élèves simplement parce qu'ils vont à l'école. » Ce revirement est de bon augure. Mais pour autant, rien n'est stoppé. L'association a donc demandé à des députés de poser une question écrite à ce sujet au ministre. Grâce à elle, le 3 novembre 2009, la question suivante a été publiée au *Journal Officiel* (page 10344) : « *M. Christian Vanneste alerte M. le ministre de l'Éducation nationale sur l'effet désastreux de cette idée d'envisager, même à titre expérimental, une récompense financière pour une classe dont les élèves renonceraient à l'absentéisme. Aussi il lui demande ce qu'il compte faire pour mettre fin à cette fâcheuse innovation et lui demande au contraire de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre dans l'intérêt de tous pour valoriser et récompenser le mérite et l'effort dans l'acquisition des connaissances chez les élèves.* »

## SOS ÉDUCATION MOBILISE PROFESSEURS ET GRAND PUBLIC

Mais dans un pays financièrement en faillite, où la dépense annuelle d'éducation dépasse 10 000 € par élève, personne ne s'attendait à ce qu'on décide de payer les élèves pour leur présence !

David Barbaud, professeur d'histoire-géographie et membre actif de SOS Éducation, n'a fait ni une

## NICOLAS SARKOZY FAIT MACHINE ARRIÈRE

Le 15 octobre 2009, Nicolas Sarkozy, président de la République, a déclaré dans une interview au *Figaro*, vendredi 16 octobre 2009 : « *Je veux dire ma grande réticence à envisager une récompense financière pour les élèves qui renonceraient à l'absentéisme. Je ne peux accepter*

SOS Éducation suit ce dossier de près, et tiendra évidemment ses membres au courant des avancées. Pour accroître la pression sur le ministère de l'Éducation nationale, merci de relayer l'Appel contre la cagnotte pour les élèves absents, à partir du site [www.soseducation.com](http://www.soseducation.com). ■

► SOS Éducation a diffusé, par courrier et par Internet, une pétition nationale contre la cagnotte scolaire.

